

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023**

**DELIBERATION N°2023.00286**

**SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - FESTIVAL LES OREILLES EN POINTE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 71  
Nombre de présents : 50  
Nombre de pouvoirs : 10  
Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,  
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,  
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,  
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 23 juin 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20230615-D20230028610

Date de mise en ligne : 23 juin 2023

M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. David FARA,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. Denis CHAMBE,  
M. André CHARBONNIER, M. Charles DALLARA, M. Philippe DENIS,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Daniel TORGUES

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023**

### **SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - FESTIVAL LES OREILLES EN POINTE**

Saint-E

tienne Métropole a mis en place un dispositif d'aides aux manifestations culturelles dans le cadre d'une politique d'attractivité renouvelée et dans un souci de rationalisation de la gestion des subventions, de transparence et de bonne gestion.

Les objectifs de dispositif sont de :

- favoriser le rayonnement du territoire et son attractivité culturelle ;
- faire valoir l'action de Saint-Etienne Métropole en lien avec les autres politiques publiques portées par la Métropole ;
- coordonner le dispositif en lien avec les communes de Saint-Etienne Métropole.

Au titre de l'année 2023, suite à un appel à projets, onze festivals ont fait acte de candidature. Le Festival des « Oreilles en Pointe », a été retenu afin d'être auditionné par un jury.

Ce festival de chanson française, doit se tenir du 9 au 19 novembre 2023. Il se déroulera principalement sur l'Ondaine dans les communes de Firminy, Fraisses, le Chambon-Feugerolles mais aussi sur Saint-Etienne. La programmation sera composée de valeurs montantes nationales, ainsi que des têtes d'affiches reconnues dans le milieu de la chanson Française.

Le budget prévisionnel 2023 du Festival s'élève à 160 500 €.

Au regard de l'attractivité et du rayonnement de ce Festival, une subvention de 21 000 € est proposée au titre de l'année 2023 soit 13 % du budget global de l'évènement. En cas d'annulation ou de nouveau report du Festival, la convention prévoit des clauses spécifiques permettant d'ajuster le montant de la subvention.

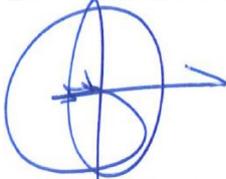
#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le soutien de Saint-Etienne Métropole au Festival Les Oreilles en Pointe à hauteur de 21 000 € ; ce montant pourra être modulé en fonction des conditions dans lesquelles le Festival se déroulera ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre l'Association « Les Oreilles en Pointe » et Saint-Etienne Métropole ;**

- la dépense correspondante sera imputée au chapitre Politique culturelle : 6574 du budget Culture de l'exercice 2023.

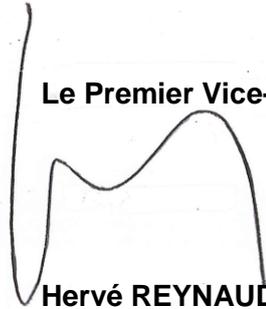
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,



**Siham LABICH**  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



**Hervé REYNAUD**